La Gazette des archives

Le savant, le philosophe et l'archiviste

Goulven Le Brech

Citer ce document / Cite this document :

Le Brech Goulven. Le savant, le philosophe et l'archiviste. In: La Gazette des archives, n°233, 2014. Les archives, aujourd'hui et demain… Forum des archivistes 20-22 mars 2013 (Angers) pp. 117-129;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5128

Document généré le 15/03/2017

Le savant, le philosophe et l'archiviste

Goulven LE BRECH

In memoriam Raymond Boudon
(1934-2013)

Introduction

Mon intervention est inspirée d'une liste de sujets de recherche en archivistique proposée par Marie-Anne Chabin à la fin de son intervention lors de la première journée d'études du master d'archivistique d'Angers, en 2001. Se projetant en 2010, l'auteur de *Je pense donc j'archive* proposait des sujets de thèses de doctorat en archivistique, et parmi ces sujets, dont bon nombre ont été évoqués lors des journées du Forum des archivistes, figurait le sujet suivant : « l'archivistique face à la philosophie, la sociologie et la problématique historique ». Mon intervention est aussi inspirée par un article de Christian Hottin, « Plaidoyer pour la recherche en archivistique »[1], dans lequel il évoque l'intérêt pour les archivistes, notamment les archivistes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), de se saisir de l'objet de recherche que sont les archives au même titre que les chercheurs en sciences humaines et sociales qu'ils côtoient. Cette position me semble tout à fait légitime si l'on considère l'archivistique non plus seulement comme une science auxiliaire de l'histoire mais comme une science empirique à part entière,

[1] « La pratique quotidienne des archivistes, à travers les opérations de collecte, les contacts avec le public, les relations avec les chercheurs et les administrations fournit une infinité de situations d'études potentielles, toutes porteuses d'un fragment de définition des archives et d'un enrichissement du concept d'archives ». Christian HOTTIN, « Plaidoyer pour la recherche en archivistique », compte rendu du colloque « L'archivistique est-elle une science ? » organisé par l'École des Chartes et l'Association des archivistes français, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003, *Labyrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107.

issue de la pratique et de l'expérience de terrain des archivistes. Une science productrice de concepts et d'idées qui évoluent en fonction de grands paradigmes, le numérique étant le paradigme dominant de notre époque, ainsi qu'en témoignent les diverses interventions du présent Forum des archivistes.

La question posée par mon intervention est la suivante : quelle représentation un intellectuel, savant ou philosophe, confronté toute sa vie à la question de la production d'écrits (ouvrages, articles), à la consultation de documents et *corpus* divers (livres, revues, actes de colloques, *working papers*, etc.) et aux questions du patrimoine intellectuel, a-t-il des archives ? Quel impact cette représentation a-t-elle sur sa conception des archives et sur sa propre production archivistique ? Quelles conséquences cette représentation peut-elle avoir sur le travail de collecte et de classement de ses archives ? J'ai déjà eu l'occasion d'aborder ses questions dans un article sur les archives de l'historien Pierre Vidal-Naquet, conservées à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et dans un entretien avec le philosophe et poète Kenneth White qui a déposé ses archives à l'Institut mémoire de l'édition contemporaine (IMEC)[1].

Les archivistes ont pleinement conscience du fait que les fonds d'archives, notamment les fonds privés, n'arrivent jamais inopinément dans les institutions patrimoniales. Le long processus, qui va du repérage d'un fonds, à sa collecte, son classement puis sa communication implique des décisions – parfois irréversibles comme des éliminations – qui, dans le cas d'archives d'intellectuels, peuvent varier en fonction des représentations que se font ces personnes de leur propre production archivistique avant d'avoir rencontré un archiviste. Bien que les archivistes disposent dorénavant d'outils de sensibilisation et de moyens institutionnels leur permettant d'asseoir davantage leur légitimité et leur compétence dans ce domaine, la collecte d'archives de personnalités scientifiques et intellectuelles est souvent difficile à initier et à officialiser dans les établissements d'enseignements supérieur et de recherche. De nombreux enjeux, d'ordre scientifique, institutionnel et organisationnel peuvent être des obstacles de taille pour la mise en œuvre d'une opération de collecte. Par ailleurs, chez certains chercheurs, l'idée même d'œuvre ou de carrière scientifique peut être antinomique avec l'idée d'archivage, de collecte et de classement des archives. Dans d'autres cas, la prise en charge des archives est au contraire perçue comme une continuité, voire une consécration.

[1] *La Gazette des archives*, n° 212 « Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales » (2008-4) et n° 223, « Varia » (2011-3), Paris, Association des archivistes français.

Partant de mon expérience au service des archives de l'université Paris 7 Denis-Diderot (2005-2006) et au service des archives de l'École des hautes études en sciences sociales (2006-2012), je vais aborder trois cas concrets de collectes afin d'étayer mes propos : auprès d'un biologiste (Klaus Scherrer), d'un sociologue (Raymond Boudon) et d'un philosophe (Paul Ricœur).

Le biologiste

Le premier exemple que je présente est tiré de ma première expérience de collecte et de traitement d'archives scientifiques, qui a eu lieu à l'université Paris 7 Denis-Diderot en 2005, au sein du service des archives de l'université, alors dirigé par Olivier Azzola[1]. Dans le cadre du déménagement des entités dépendantes de l'université Paris 7 du campus Jussieu vers sa nouvelle installation sur le site de Tolbiac, le service des archives s'est occupé de la collecte des archives de l'Institut Jacques Monod (recherche fondamentale en biologie moléculaire). La première opération concernait le fonds d'un chercheur émérite, Klaus Scherrer, dont les archives – très volumineuses – occupaient une cave et un bureau de l'université. Une opération de transfert des archives contenues dans la cave a eu lieu avec l'aval de la direction de l'université mais sans que le chercheur ni son laboratoire n'aient été – semble-t-il – avertis de l'opération…

Le biologiste, lorsqu'il a pris connaissance de cette opération, a d'abord très mal réagi, nous taxant dans un courriel fort déplaisant « d'éléphants dans un magasin de porcelaine ». Il a ensuite sollicité et obtenu une réunion avec le secrétaire général de l'université, les archivistes et une représentante du bureau des missions du Service interministériel des Archives de France. Il estimait que les archives qu'il avait produites avec son équipe étaient sa propriété et que nous n'avions pas le droit de les considérer comme propriété de l'université, bien que le laboratoire dans lequel il officiait est une unité mixte de recherche (UMR) de Paris 7-CNRS. Il estimait par ailleurs que la majeure partie des archives conservées dans la cave étaient des archives personnelles : des documents lui appartenant et dont il était le seul à pouvoir disposer pour ses propres travaux (il envisageait alors d'écrire une autobiographie intellectuelle).

[1] Olivier Azzola est désormais archiviste au centre de ressources historiques, bibliothèque de l'École polytechnique (Palaiseau).

Les archives étaient, selon lui, sa propriété, au sens de patrimoine intellectuel, de matériaux constitutifs d'une œuvre scientifique personnelle. Par la suite, Klaus Scherrer, peu à peu sensibilisé au travail archivistique, a participé activement au traitement des archives, en collaboration avec les personnels du service des archives de Paris 7 Denis-Diderot[1].

Cette conception des archives comme « archives personnelles » est très répandue dans le milieu de la recherche, qu'il s'agisse des sciences de la nature ou des sciences de l'homme. Le fait est que les archives des chercheurs, qui mêlent l'activité de recherche à proprement parler (les données brutes recueillies en laboratoire ou sur le terrain), l'activité de publication des résultats de la recherche (les archives des articles, ouvrages et conférences) et les archives de l'activité qui entoure la recherche (administration, enseignement, expertise, valorisation de la recherche) ont cette particularité de se trouver à la jonction entre le droit des archives et le droit de la propriété intellectuelle. Les archives de chercheur sont, de ce point de vue, comparables aux archives d'hommes politiques. Il s'agit « d'objets à qualification multiple » ainsi que les désigne Marie Cornu (juriste spécialisée dans le droit des archives scientifiques, directrice de recherche au CNRS). Je la cite : « Elles sont [les archives de chercheurs] pour un certain nombre d'entre elles, tout en même temps archives et œuvres de l'esprit, document d'intérêt public et production personnelle »[2]. Et la juriste de souligner que cette ambivalence « ne manque pas de troubler les repères légaux sur le double terrain de la collecte et de la communication ». Du fait de cette mixité de statut, les archives des savants, ont pendant longtemps, fait l'objet de dons à des institutions patrimoniales où elles furent traitées bien après l'arrêt d'activité du savant, de façon *post-mortem*. Depuis quelques années, cet état de fait change, notamment parce que les archivistes qui sont en poste dans les universités depuis le début des années 2000 s'investissent dans ce domaine auprès des laboratoires en revendiquant le caractère majoritairement public des archives de chercheurs[3].

---

[1] Travail poursuivi actuellement par Magalie Moysan, archiviste, sous la direction de Charlotte Maday, responsable du service des archives de Paris 7 Denis-Diderot.

[2] Marie Cornu, « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public », *Archives et sciences sociales, aspects juridiques et coopérations scientifiques,* actes des journées d'études co-organisées par la direction des Archives de France et le Centre de recherche sur le droit du patrimoine culturel, 3 et 4 novembre 2004, Paris, L'Harmattan, 2006, (« Droit et patrimoine naturel et culturel »).

[3] À ce sujet, voir l'article de Louise Corvasier, « L'archivage intermédiaire : un outil puissant de réutilisation des données de la recherche », *La Gazette des archives*, n° 232, « *Les archives des*

Au-delà de cette question du statut des documents, il faut souligner la difficulté d'ordre psychologique dans le fait d'initier une démarche d'archivage auprès d'un chercheur. Malgré le développement des ego-histoires et des autobiographies chez certaines grandes figures intellectuelles, les chercheurs ne portent que très rarement un regard rétrospectif sur leur carrière. Cette difficulté est due au fait qu'ils peuvent redouter qu'un archiviste fasse surgir de leurs archives des éléments de leur passé, jusqu'alors occulté au profit d'une démarche exclusivement prospective. En effet, ouvrir ses archives peut signifier pour un chercheur faire état de ses échecs, de ses petits bricolages méthodologiques, de ses incertitudes épistémologiques et d'autres éléments contingents de la vie de laboratoire qui excède son œuvre publiée[1]. Or, le chercheur ignore, bien souvent, que cet ensemble, qui dépasse le cadre de ses publications et que bien souvent il maîtrise mal (son périmètre lui échappant), a pour dénomination « fonds d'archives » ! Le rôle de l'archiviste consiste à guider le chercheur, à l'amener à reconnaître l'intérêt qu'il y a à travailler de concert avec un professionnel des archives – effectuant son travail dans le respect d'une déontologie professionnelle – pour délimiter le périmètre des archives et prendre des décisions réfléchies quant à leur traitement.
Jusqu'où faut-il alors impliquer le chercheur dans le tri et le classement de ses archives ? L'intérêt est d'avoir accès à ses connaissances précises sur l'objet de ses recherches et sur son parcours, l'inconvénient est le rapport affectif qu'il peut entretenir avec ses archives (risques d'éliminations et de conservation de certains documents par devers lui). Il y a aussi le risque, sous prétexte de mauvais souvenirs, d'un souhait de supprimer tout ce qui le dérange, dans une démarche de tri tout à fait subjective. Mais ne pas l'impliquer serait une erreur. D'une part parce que le chercheur peut légitimement émettre des doutes quant aux capacités de l'archiviste à comprendre ses archives, en particulier les archives directement issues de ses travaux de recherche. Cette suspicion est surtout légitime dans le cas de chercheur en sciences dures et en sciences fondamentales. Les archivistes, majoritairement issus de formations en sciences humaines et sociales, ont rarement des connaissances dans ces domaines. Mais l'archiviste, souvent historien de formation initiale, doit aussi se méfier de ses propres accointances avec les disciplines des sciences sociales, car il y a pléthore de manières de pratiquer les sciences sociales, une diversité de méthodes et d'écoles... À défaut

---

établissements en enseignement supérieur et recherche, *numéro de la section Aurore* », (2013-4) Paris, Association des archivistes français.

[1] À ce sujet, voir mon article « Les archives de centres de recherche en sciences humaines et sociales », *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Journées Frédoc 10-12 octobre 2006, Saint- Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2008. Ce texte est disponible sur HAL-SHS : http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/

d'obtenir la participation du chercheur, l'important pour un archiviste est, si possible, d'obtenir l'aide d'un autre chercheur lui étant proche, ou, le cas échéant, d'un historien des sciences, voire d'un doctorant réalisant sa thèse sur le chercheur en question ou sur son laboratoire.

Le sociologue

À l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), lors d'une campagne d'archivage initiée dans des circonstances exceptionnelles, j'ai pu constater l'importance d'une sensibilisation des chercheurs à l'archivage, bien en amont de la collecte. Tout comme à l'université Paris 7 en 2005, une vaste campagne de collecte d'archives de chercheurs a été initiée dans le cadre du déménagement de l'EHESS, en 2010, et dans la perspective de la création d'un centre d'archives des sciences sociales sur le campus Condorcet. Le service des archives de l'EHESS, dirigé par Brigitte Mazon depuis sa création en 1976, a coordonné ce déménagement, de 2007 à 2010. De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des chercheurs, en groupe ou individuellement. En groupe, lors de réunions et d'ateliers de correspondants archives et lors de réunions à l'amphithéâtre de l'EHESS où des opérations d'archivage ont été présentées et commentées. Les archivistes ont par ailleurs participé à des réunions de direction des centres de recherche et pris des contacts individuels avec les chercheurs de l'institution. Afin de s'assurer de n'oublier personne, des fiches de recensement des archives et de la documentation contenus dans les bureaux et salles d'archives intermédiaires ont été distribuées à toutes les directions des centres de recherche. Au final la collecte a été grandement facilitée par ce travail de préparation, travail fortement soutenu par la présidence de l'EHESS, qui avait conscience de la masse des documents emmagasinés par les chercheurs dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme depuis plusieurs décennies.

À l'issue du déménagement, un fonds d'archives qui n'avait pas été recensé a néanmoins été retrouvé, dont le traitement a échu au service des archives de l'EHESS. Ce fonds, en provenance d'un centre de recherche en sociologie non rattaché à l'institution mais logé dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme (54 boulevard Raspail, Paris VI^{e} arrondissement), se trouvait dans les caves de la nouvelle implantation de l'EHESS (195-198 avenue de France, Paris XIII^{e} arrondissement). Il s'agissait des archives de Raymond Boudon, le fondateur de ce centre, le GEMASS (Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne). Membre de l'Institut (Académie des

sciences morales et politiques), grand représentant de la théorie de l'individualisme méthodologique en sociologie, Raymond Boudon (1934-2013) est l'un des plus importants sociologues français de l'après-guerre, avec Pierre Bourdieu (1930-2002), Michel Crozier (1922-2013) et Alain Touraine (né en 1925).

Raymond Boudon, bien qu'il n'ait jamais été rattaché institutionnellement à l'École des hautes études en sciences sociales, a adressé une lettre de don à son président afin que ses archives et celles de son centre de recherche soient traitées par le service des archives de l'EHESS avant transfert aux Archives nationales.

Je me suis occupé du premier travail de classement de ce fonds et, très vite, j'ai vu qu'il était majoritairement composé de documents produits et reçus par Raymond Boudon (un grand nombre de dossiers d'articles et d'ouvrages, de la correspondance, des dossiers de ses enseignements, etc.). Seule une petite partie du fonds venait du secrétariat du GEMASS (gestion des chercheurs, gestion administrative du centre, etc.). Le sociologue s'est montré très intéressé par le travail de pré-classement de son fonds et a tenu dès le départ à ce que des documents complémentaires y soient adjoints, en provenance de son ancien bureau à l'université Paris 4 et de son domicile parisien. Dans cette perspective, son ancienne secrétaire, Annie Devinant, nous a orienté vers les archives de son bureau à Paris 4. Raymond Boudon, avec sa femme, nous a accueillis, Brigitte Mazon et moi-même à son domicile pour nous remettre un ensemble de dossiers conservés par devers lui. Cette visite a donné lieu à deux entretiens réalisés par Brigitte Mazon[1], auxquels j'ai assisté, qui m'ont ensuite permis de mieux comprendre la composition du fonds et d'organiser son classement. Ils ont été, en outre, l'occasion d'interroger Raymond Boudon sur le rapport qu'il entretient avec sa production archivistique. À la question « savez-vous ce que les quarante cartons de déménagement retrouvés dans la cave de l'EHESS contiennent ? », le sociologue a répondu avec beaucoup de pertinence qu'il s'agissait sans doute des archives du quotidien d'un chercheur et directeur de centre : rapports de thèses, évaluations de candidatures, lettres de recommandation, demandes de crédits, etc. Il a évoqué par ailleurs quelques documents exceptionnels, comme une demande d'étude du gouvernement suédois sur l'approfondissement de la démocratie. Il a aussi évoqué des ouvrages collectifs dont il a coordonné la réalisation (des encyclopédies et dictionnaires de sociologie), qu'il a adjoint à son fonds d'archives car il les a

[1] Entretiens en ligne sur le site Internet du GEMASS : http://www.gemass.fr/spip.php?article3740. Ces entretiens ont été publiés dans la revue *Commentaire*, n° 142, été 2013 et n° 143, automne 2013.

considérés comme des documents d'archives. Très simplement, il nous a expliqué que ses archives pourront servir de contribution pour écrire l'histoire des sciences sociales de la seconde moitié du XX^{e} siècle.

Raymond Boudon, Annie Devinant et Brigitte Mazon au domicile de Raymond Boudon
© Goulven Le Brech

Goulven Le Brech et Raymond Boudon © Brigitte Mazon

À la suite des entretiens j'ai donc réalisé le premier classement du fonds et le bordereau qui en est issu a été transmis à Raymond Boudon. Après réception, il a souhaité faire une réunion au sujet de ses archives, en présence de son ancienne secrétaire et de l'actuelle secrétaire du GEMASS. Très content de ce premier travail, Raymond Boudon a ensuite voulu organiser une soirée autour de la réception de son fonds au service des archives de l'EHESS, en présence de nombreux chercheurs du GEMASS et du président de l'École. Cet exemple témoigne d'une très rapide acculturation d'un chercheur à la question des archives et de l'intérêt de sa participation active au processus de collecte et de valorisation quasi-immédiate de la collecte. Il témoigne aussi de la cohérence des propos du sociologue avec ses gestes au quotidien, lui qui, durant toute sa vie de scientifique, a œuvré à démontrer que les individus – pour autant qu'ils ne sont pas induits en erreur par des effets pervers – ont la capacité de faire des choix rationnels assurant le bien être de leur communauté[1].

Le philosophe

Nous célébrons en 2013 les cent ans de la naissance de Paul Ricœur, philosophe né en 1913 et décédé en 2005, dont les travaux, abordant de nombreux champs de la philosophie, des humanités, de la théologie et des sciences humaines et sociales, ont un rayonnement international. Depuis 2010, ses archives sont conservées par l'Institut protestant de théologie de Paris (IPT), où Ricœur a enseigné[2]. La sauvegarde de ses archives a été réalisée par Catherine Goldenstein, responsable de la conservation du fonds Ricœur, qui fut très proche du philosophe dans les dernières années de sa vie[3].

Paul Ricœur évoque la question des archives dans deux de ses ouvrages : *Temps et récit* (trois volumes, 1983-1985) et *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000). Il a, par ailleurs, laissé un texte inédit sur les archives, qui se trouve dans son fonds, intitulé « Archive et création ». Dans *Temps et récit* (volume 3 - « Le temps raconté »), il analyse ce que recouvre la notion d'archives comme institution, comme document et comme support de la mémoire individuelle et collective.

---

[1] Parmi l'œuvre de Raymond Boudon, citons *L'inégalité des chances* (1973), *Le sens des valeurs* (1999), *Renouveler la démocratie : éloge du sens commun* (2006) et le dernier ouvrage publié de son vivant : *Croire et savoir : penser le politique, le moral et le religieux* (2012).

[2] Site Internet du fonds Ricœur : http://www.fondsricoeur.fr/intro.php

[3] L'ensemble documentaire intitulé « Fonds Ricœur » ne comprend pas seulement les archives du philosophe, mais également sa bibliothèque et toute la littérature grise attachée à son œuvre.

Dans ce texte, Paul Ricœur insiste en particulier sur la notion de trace : les archives sont selon lui les traces du passage des hommes dans l'histoire. À l'instar des traces laissées par les animaux dans la nature, les archives sont fragiles, elles peuvent facilement être effacées : « La trace est fragile et demande à être conservée intacte, sinon, le passage a bien eu lieu, mais il est tout simplement révolu ; on peut savoir par d'autres indices que des hommes, des animaux ont existé quelque part : ils resteront à jamais inconnus si nulle trace ne mène jusqu'à eux »[1]. Pour Paul Ricœur, l'histoire est bien « une connaissance par traces », elle ne peut se faire véritablement sans archives.

Dès lors, se pose la question de savoir comment Paul Ricœur a conçu ses propres traces… D'après Catherine Goldenstein, il avait un rapport ambigu à ses propres archives, conservées dans de nombreux placards de son domicile aux « Murs Blancs » à Châtenay-Malabry. Il savait qu'elles étaient là, bien conservées, mais il ne souhaitait pas s'y consacrer, se doutant qu'il y aurait trouvé un grand nombre d'éléments fragmentaires de l'élaboration de son œuvre. « Vivant jusqu'à la mort »[2], Paul Ricœur a souhaité poursuivre son œuvre de philosophe jusqu'aux dernières années de son existence et le fait de se plonger dans ses archives aurait été antinomique avec l'idée qu'il se faisait de sa démarche philosophique. Cependant, bien qu'il ne souhaitait pas lui-même se plonger dans ses propres archives, il a pris peu à peu conscience, dans les dernières années de sa vie et aiguillé par Catherine Goldenstein, de l'importance de conserver les traces de l'élaboration de son œuvre.

Dans le texte d'une intervention qu'elle a réalisé sur ce sujet, Catherine Goldenstein mentionne une anecdote significative : « un document portant le tampon de l'Oflag IID – où il avait été prisonnier pendant cinq ans – déborde un jour d'un bas de placard, aussitôt il le ramasse, me le tend : "il faudra laisser tout ça ensemble ; c'est important, il faut tout donner quand il y a des archives" »[3]. Réfléchissant sur la notion d'œuvre, il a lui-même écrit dans son petit texte inédit sur les archives :

> « L'œuvre est supposée donnée, publiée, publique, détachée de son auteur et donnée à lire. De là on remonte en arrière, ou plutôt on se glisse derrière dans un projet de dévoilement du non-dit, et une prétention de vérité dirigée vers l'auteur supposé masqué par le dehors de l'œuvre. Le terme archives est légitime dans la mesure où le trait commun à tout ce qui est ainsi porté au jour relève de la trace, trace laissée, trace tracée, trace traquée, trace remontée »[4].

---

[1] RICŒUR (Paul), *Temps et récit*, III « Le temps raconté », Paris, Seuil, 1985, p. 176.

[2] Voir RICŒUR (Paul), *Vivant jusqu'à la mort*, fragments posthumes publiés par Olivier Abel et Catherine Goldenstein, Paris, Seuil, 2007.

[3] GOLDENSTEIN (Catherine), texte d'une intervention faite dans le cadre des journées Arkhéia, Avignon, 29 mars-2 avril 2011.

[4] « Archive et création », texte inédit en provenance des archives du Fonds Ricœur.

Avec Catherine Goldenstein et sous la direction de Brigitte Mazon, j'ai encadré le travail de classement du fonds Ricœur dans le cadre d'une collaboration avec le service des archives de l'EHESS[1]. Avec l'aide d'archivistes vacataires, nous avons élaboré les plans de classement des différentes parties du fonds d'archives. Pour les archives de ses cours, séminaires, notes de lectures et interventions, nous avons suivi les grandes périodes de son parcours intellectuel, de ses années de formation à la consécration de son œuvre. Ce faisant nous avons tâché de respecter le non-dit de l'œuvre que sont les archives, produites non pas dans une intention de publication, mais comme traces du cheminement d'une œuvre dont les sources sont d'une grande richesse.

Partie de la bibliothèque du Fonds Ricœur © Catherine Goldenstein

[1] Les inventaires des archives du fonds Ricœur, réalisés en XML-EAD avec l'outil « Aide au classement » du logiciel Arkhéia (Société Anaphore), sont consultables en ligne *via* Pleade, à l'adresse suivante : http://fondsricoeur.anaphore.org/pages/index.html

Archives du Fonds Ricœur © Catherine Goldenstein

En guise de conclusion… l'archiviste

Quels enseignements archivistiques peut-on tirer de ces retours d'expérience ? Tout d'abord, une réflexion sur la définition des archives. Quand un archiviste décide d'entreprendre une collecte d'archives auprès de chercheurs il doit faire preuve de souplesse et de discernement pour accepter des documents ne rentrant pas dans le champ traditionnel des archives. Certains documents sont tout à fait spécifiques dans ce domaine (notamment celui des sciences de la nature) et certains documents doivent être considérés comme des archives alors qu'ils ne le sont pas en général : les livres (bibliothèques), les collections de tirés-à-part, les mémoires et rapports, etc. Autrement dit, tout ce que l'on désigne sous le nom de « littérature grise ». D'où l'importance pour les archivistes de s'intéresser à la représentation de ce que sont les archives pour les producteurs, pour la collecte et le traitement des archives des intellectuels.

C'est ce que Christian Hottin, dans un article sur le patrimoine des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, appelle « l'étude critique des producteurs »[1].

Dans ce registre, le questionnement sur les archives de chercheurs peut être transposé à d'autres catégories d'archives, par exemple aux archives d'architectes, aux archives des artistes, aux archives des écrivains, en bref, à tous les créateurs d'œuvres[2]. Dans chacun de ces domaines, afin de mener à bien son travail, l'archiviste se doit de trouver un équilibre entre la représentation que se font les intellectuels de leur production archivistique (et ce qu'elle est susceptible d'engendrer en termes de tris et de pré-classements bien spécifiques) et ce que les archivistes entendent concrètement par « archives » (aspect réglementaire et patrimonial).

Goulven LE BRECH
Responsable de la Mission Archives de Sciences Po
goulven.lebrech@sciences-po.fr

[1] HOTTIN (Christian), « Le bicorne et la boîte à claque », dans CHOFFET(Marie-Jeanne) et ROLLET (Laurent) (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'université*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008.

[2] À ce sujet, voir l'article de Laurent Jeanpierre sur l'exposition des archives de Guy Debord à la Bibliothèque nationale de France, « Portrait de Guy Debord en archiviste » dans *Artpress* (n° 399, avril 2013), qui se termine par cette phrase : « L'inspiration situationniste peut certes sembler diffuse, il en va différemment des logiques singulières de collecte, de classement, de correction, d'assemblage et d'exposition qui font l'ordinaire de l'œuvre de Debord telle qu'elle apparaît désormais, avec l'ensemble de ses fondations ».